

**FICHE SANTE 2018-2019**  
**(2 pages à compléter 1/2)**

Nom et Prénom de l'élève : .....

Date de naissance : .....

Parents ou responsable légal :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune : .....

N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale : .....

Téléphone domicile :

--

Téléphone travail père :

--

Téléphone travail mère :

--

E.Mail :

--

Portable :

--

Portable :

--

Autres personnes à prévenir en cas d'urgence :

1 - M .....

Tél. : .....

2 - M .....

Tél. : .....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.**

Fait à ..... le .....

**Signature :**

**FICHE SANTE 2018-2019**  
**(2 pages à compléter 2/2)**

NOM : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Classe : .....

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :**

<b>Vaccins pratiqués</b>	<b>Dates</b>	<b>Vaccins pratiqués</b>	<b>Dates</b>
Antipoliomyélitique		Antituberculeuse	
Antidiphthérique		Injection de sérum	
Antitétanique		-	
Anticoquelucheuse		Autres vaccins	

**Renseignements médicaux concernant l'enfant :**

A-t-il déjà eu les maladies suivantes ? :

	OUI	NON		OUI	NON
Varicelle			Otites		
Rhumatismes			Oreillons		
Angines			Coqueluche		
Scarlatine			Rougeole		
Rubéole					

**Complément d'information jugé nécessaire par la famille**

Votre enfant connaît-il un problème de santé entraînant des manifestations pouvant survenir à tous moments ?  
(Asthme, Allergie, crises convulsives, épilepsie ou autres...)

**Lesquelles :**

Indiquez ici les troubles de santé vécus par votre enfant en particulier s'ils peuvent entraîner un retentissement scolaire ou des difficultés particulières (maladies, accidents, opérations, rééducations...)

Problème visuel, auditif ....

Votre enfant doit il porter des lunettes en classe

OUI

NON

Dyslexie, dysorthographe, dysphasie....

Problème psychomoteur, rééducation....

L'enfant suit-il un traitement permanent ?

OUI

NON

Si OUI, pour quelles raisons ?

**Dans le cas d'un Traitement Quotidien, la famille aura préalablement établi un protocole d'accord avec le chef d'établissement**

**Attention, l'établissement ne peut ni prescrire, ni délivrer de médicaments.**